



ATLAS DES SPORTS
L'observatoire innovant des sports

Contribuer à l'Atlas des Sports

Pourquoi contribuer au projet de l'Atlas des Sports ?

Lancé en septembre 2023 par des membres du laboratoire Espaces et Sociétés (UMR CNRS 6590 ESO) des universités de Caen Normandie, de Nantes Université et de Rennes 2, le projet de l'Atlas des Sports vise à diffuser un état des travaux et des connaissances scientifiques sur la thématique des rapports entre sport(s) et société(s).

Ce projet s'inscrit dans un contexte favorable, compte tenu de l'organisation prochaine de grandes manifestations sportives internationales, dont les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, et de la structuration en cours de réseaux scientifiques nationaux sur la thématique « Sport et Société ».

Afin d'éclairer au mieux toutes les facettes du rapport entre sport(s) et société(s), l'Atlas des Sports se veut largement ouvert à la pluralité des disciplines, à toutes les cultures sportives et à l'ensemble de la communauté de recherche en sciences humaines et sociales pour aider le plus grand nombre à la compréhension des enjeux contemporains entourant les sports et les activités physiques.

D'un point de vue éditorial, l'Atlas des sports fait suite au lancement d'une nouvelle dynamique de diffusion au sein du laboratoire Espaces et Sociétés avec la publication des Atlas sociaux numériques d'Angers, Caen, Le Mans, Nantes et Rennes (publication récompensée en 2023 par l'obtention d'une médaille de cristal du CNRS) et s'inscrit, plus largement, dans une forme de « tradition » éditoriale de publication d'Atlas sociaux propres au laboratoire. De ces projets inspirants, l'Atlas des Sports en reprend, d'une part, la forme éditoriale constituée de « planches » composées d'un texte court et abordable avec une ou plusieurs cartes et/ou figures sur la dimension spatiale du phénomène. D'autre part, il comprendra, comme pour l'Atlas social de Caen (cf. : <https://pur-editions.fr/product/9148/atlas-social-de-caen>) et prochainement de la métropole nantaise, un volet papier avec la publication d'un bel ouvrage aux Presses universitaires de Rennes.

Contribuer, mais comment ?

L'Atlas des Sports est structuré en 10 thèmes qui constituent chacun une rubrique particulière dans le projet : le patrimoine et la patrimonialisation ; la diffusion spatiale des sports ; les pratiques sportives : inégalités et différenciations ; mobilités et circulations des sportifs ; fabrique des territoires du sport ; les marchés du sport : enjeux économiques et flux financiers ; polarisations et métropolisations ; espaces du sport, usages et conflits d'usages ; enjeux géopolitiques et politiques ; spectacles sportifs : du local au global. Les différentes rubriques sont détaillées à cette adresse :

<https://atlas-des-sports.science/index.php?id=467>

Les contributions doivent prendre la forme de « planches » :

- un texte composé de 5 000 signes ($\pm 5\%$), qui combine rigueur scientifique et méthodologique, d'une part, et simplicité de lecture d'autre part,
- et des (2-3) figures et/ou applications dynamiques (*webmapping*, datavisualisation, etc).

Des insertions de galerie d'images, de *timeline*, ou d'autres formes de visualisation de données peuvent être envisagées.

Dans le cas où une contribution serait évaluée trop longue mais que, pour des raisons de compréhension, les auteur.e.s souhaitent préserver l'ensemble, l'équipe éditoriale pourra être en mesure de proposer :

- de créer une série de planches. Des exemples dans les Atlas sociaux numériques sont nombreux de planches en série de 2, voire 3 planches successives : pour l'exemple <https://asmn.univ-nantes.fr/index.php?id=924> et <https://asmn.univ-nantes.fr/index.php?id=933>.
- de placer en annexe de la planche les éléments (méthodes, données, traitements, autres) susceptibles d'aider à une meilleure compréhension des résultats.

Afin de faciliter la publication tout en préservant une cohérence dans la forme, l'équipe coordinatrice de l'Atlas souhaite apporter une **aide et un accompagnement méthodologique** pour les auteur.e.s qui ne seraient pas en mesure de réaliser les cartes et/ou autres figures pour leur planche. Dans ce cas, il appartiendra aux auteur.e.s de notifier l'équipe éditoriale d'un soutien nécessaire à la réalisation technique des documents lors de la soumission de la contribution.

Pour soumettre une contribution, merci de déposer les textes et figures à cette adresse :

<https://ojs.univ-nantes.fr/index.php/atlas-des-sports/index>

Lors de votre première utilisation de la plateforme OJS, vous serez amené.e à vous inscrire avant de déposer votre contribution. L'équipe éditoriale se chargera ensuite de traiter votre proposition et vous tiendra informé.e de l'état d'avancement.

Consignes aux auteurs

Structure de base d'une planche

- Un titre accrocheur, informatif et problématisé (Titre 1 - 14 gras)
- Un chapeau introductif (500 signes espaces compris max)
- Un texte (5 000 signes espaces compris $\pm 5\%$). Dans le texte, possibilité d'introduire un niveau de titrage court informatif (Titre 2 - 12 gras) pour orienter le lecteur sur le contenu du paragraphe, un peu comme dans un article de presse
- Un document visuel principal, de préférence une carte ou un ensemble de cartes (ou carte dynamique)
- Deux à trois docs visuels secondaires (une photo libre de droits souhaitée, graphique, tableau, etc.)
- Pour chaque illustration, prévoir systématiquement un titre, préciser les sources et légendes associées.
- Pour les illustrations, privilégiez des titres informatifs en vue d'attirer l'attention du lecteur sur l'information essentielle, du genre « Une concentration des courses à pied au printemps et à l'automne », plutôt qu'un titre « neutre » du genre « Répartition des courses à pied selon les mois de l'année »
- Appel dans le texte des figures : indiquer systématiquement (figure 1), (figure 2)..., que cette figure soit une carte, un graphique, une photo ; (tableau 1) pour des tableaux (qu'ils se présentent sous une forme image ou intégré au texte)
- Possibilité de réaliser des planches s'appuyant sur des contenus supplémentaires uniquement pour la version numérique (vidéo, son, galerie d'images, animation 3D, dataviz interactif, cartographie interactive)

- Avoir à l'esprit que le rendu final tiendra visuellement dans deux pages d'un format 22*28 (pour la version papier future)

Quelques conseils pour l'écriture des planches et faciliter le travail de relecture

- L'atlas visant un public non-exclusivement académique, préférez une écriture rigoureuse scientifiquement mais la plus simple possible, sans implicite ou style allusif.
- Le *chapô* de 500 signes doit introduire l'objet de la planche en étant accrocheur pour le lecteur, notamment en tentant de souligner en quoi l'objet de la planche est un enjeu d'actualité et de débat public dans la société, renvoie à une controverse spécifique, de politique publique, etc.
- Assez tôt dans le texte (cela peut être dès le *chapô* ou un peu après) et au prisme du thème de la planche, il faut veiller à inscrire le cas traité dans un contexte plus large, dans des dynamiques nationales ou internationales. Autrement dit, il faut préciser si, pour le thème étudié, le cas traité est tout à fait ordinaire et emblématique/illustratif de tendances générales, ou bien s'il est au contraire spécifique et dans quelle mesure. Cette contextualisation est importante pour que le lecteur sache s'il peut (ou non) monter en généralité à partir de ce qui est dit sur le cas traité.
- Penser aussi à essayer de "raconter une histoire" à partir des documents (cartes, graphiques, photos, etc.) pour faire en sorte que le propos ne soit pas trop descriptif mais plutôt analytique. Il faut parvenir à accompagner le lecteur dans l'extraction de l'information qui est contenue dans les documents.
- Enfin et à l'image de ce qui est demandé pour le *chapô*, essayez de finir par une phrase d'ouverture qui remonte en généralité par rapport au thème de la planche, ou bien replacer le thème dans des débats publics, de politique publique ou d'aménagements à venir, etc. Possibilité encore d'élargir le cadre spatial via la comparaison nationale ou internationale.

Typographie de la partie texte

- Texte justifié
- Interligne simple
- Pas de note de bas de page
- Les figures ne sont pas incorporées dans le corps du document et sont livrées à part (cf. Cartes, figures et applications dynamiques). En lieu et place de la figure, l'auteur.e doit indiquer le n° de figure qu'il souhaite voir afficher dans le rendu final ainsi que le titre de l'illustration + les sources et la légende, s'il y a lieu (exemple : Figure 1 : Titre de la figure. Sources : INSEE, 2023. Carte réalisée par : Foo Bar – CC 4.0 By NC-SA-ND). Pour des raisons de mise en page pour le web, cet affichage peut être soumis à modification.
- Références bibliographiques en bas d'article. Merci de respecter rigoureusement le système de notation des références de la collection « Géographie sociale » des PUR, exemple ci-dessous
- Les auteur.e.s qui le souhaitent peuvent publier un texte épïcène, rendant compte de la pluralité des genres. Il s'agit ainsi, au travers d'une réflexion sur l'écriture scientifique, de contribuer à la lutte contre les représentations du genre accordant une place dominante au masculin. Pour cela il convient d'utiliser de manière standardisée le point médian, accessible sous *Word* par un raccourci en maintenant la touche Alt enfoncée tout en tapant sur le pavé numérique 0183.

Cartes, figures, applications dynamiques, tableaux et encadrés

- Les fichiers graphiques doivent être nommés en respectant la syntaxe suivante :
 - **figureX.(png|jpg|webp|svg)** pour les cartes et les figures (graphiques 2D, 3D) en mode image, les photographies (unique ou insérées dans une galerie) ;
 - **tableauX.(png|jpg|webp|svg)** pour des tableaux traités en format image.

- D'autres formats peuvent être présentés : .tiff, .ai (vectoriel illustrator), .eps (encapsulated post-script) ou .pdf. Pour les documents en .ai, il conviendra de vectoriser les polices au risque qu'elles soient remplacées si elles ne sont pas disponibles dans le système de la machine qui servira au traitement final du document.
- Taille des images et résolution :
 - pour les figures en mode paysage : 1300px (max. 1920px) de large (hauteur automatique) en 72dpi ;
 - pour les figures en mode portrait : 1080px (max. 1200px) de hauteur (largeur automatique) en 72dpi.
- Poids des fichiers : le poids maximal d'un fichier graphique ne doit pas dépasser les 1 Mo (1 méga-octet).
- Les applications de type webmapping présentes dans les planches utilisant des scripts .js ou autres doivent être livrées dans un package .zip incluant : le fichier html + les fichiers js nécessaires (ou fichier html avec les balises <script> renseignées). L'équipe éditoriale se réserve le droit de ne pas publier une application dynamique dans une planche dans le cas où le matériel utilisé risquerait de mettre en péril la sécurité du site. L'équipe éditoriale pourra, le cas échéant, proposer des alternatives dans la mesure des possibilités.
- Les applications de webmapping ou de dataviz développées sur des plateformes web seront intégrées après évaluation de la pérennité de l'application embarquée sur ladite plateforme. Dans le cas où une plateforme utilisée par un·e auteur·e ne respecte pas les principes d'un accès pérenne au contenu, l'équipe éditoriale se verra dans l'obligation de ne pas publier ladite planche et/ou de proposer une alternative conforme aux exigences éditoriales de l'Atlas des Sports en matière de science ouverte.
- Les figures sont sourcées avec mention des droits afférents à chaque document graphique présent dans une planche. Si l'auteur.e de la planche est auteur.e des figures et graphiques, la mention de l'auteur.e et des droits afférents aux figures doit être systématiquement précisée pour chaque document.
- Les jeux de données ayant servis à la construction des cartes, figures et autres représentations visuelles présentes dans une planche peuvent faire l'objet d'une publication jointe en annexe de la planche publiée. L'auteur·e devra s'assurer que les données publiées respectent le droit des personnes tel que décrit dans le RGPD concernant les données personnelles et sensibles.

Licence

La licence appliquée dans le cadre du projet Atlas des Sports est la Creative Commons 4.0 avec les attributs suivants : BY (attribution), NC (aucune commercialisation), SA (partage dans les mêmes conditions), syntaxe : CC 4.0 BY-SA-NC. Cette licence s'applique, sauf mentions contraires, à l'ensemble du contenu publié dans les différentes rubriques du site Atlas des Sports. Si une licence CC d'une version antérieure ou bien avec des droits moins contraignants doit être appliquée à tout ou partie des planches soumises, alors l'auteur·e prendra soin de le mentionner dans les sources des figures.

Accompagnements techniques dans l'accès aux ressources

- Pour l'accès à l'Atlas des équipements sportifs par grandes catégories (Ministère des sports) : https://www.sports.gouv.fr/Atlas_des_equipements_sportifs_francais/files/docs/all.pdf
- Le Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/recensement-des-equipements-sportifs-espaces-et-sites-de-pratiques/>

- Atlas francilien du recensement des équipements sportifs 2017 : <https://www.irds-idf.fr/nos-travaux/publications/atlas-francilien-du-recensement-des-equipements-sportifs/>
- Atlas national des fédérations sportives 2019 (INJEP) : <https://injep.fr/publication/atlas-national-des-federations-sportives-2019/>
- Géographie francilienne des disciplines olympiques et paralympiques d'été 2014 (IRDS) : https://www.irds-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/IRDS/Publications/atlas/irds_atlas_web.pdf
- Pour le traitement cartographique et statistique, contacter Stéphane Loret (stephane.loret@cnrs.fr) et Simon Charrier (simon.charrier@univ-nantes.fr)
- Pour celles et ceux qui souhaitent mettre en place un dispositif de captation de données nativement numériques issues des réseaux sociaux et/ou du web, contacter Stéphane Loret (stephane.loret@cnrs.fr)
- Pour celles et ceux qui souhaitent mettre en place dans la version électronique de leur planche, une galerie d'images par exemple, ou un corpus audio/vidéo ou tout autre publication hors texte et carte, contacter Stéphane Loret (stephane.loret@cnrs.fr)

Normes de présentation des références bibliographiques

Dans cet exemple il y a les articles, les chapitres d'ouvrages, les thèses, les articles de presse. Pour vous aider à formater une bibliographie au format souhaité (APA, 7ème édition), le site ScriBBr est fait pour vous : <https://www.scribbr.fr/references/generateur/apa/>

Figure 2 : références bibliographiques

Ne mettre de majuscule qu'aux initiales des patronymes (utiliser les p. cap. pour les autres lettres).

- Ne pas insérer de virgule entre le patronyme et le prénom des auteur·e·s.
- La présence du nom de la ville d'édition et de l'éditeur est obligatoire.
- Le nom de l'auteur·e doit être mentionné à chaque entrée (i. e. ne pas remplacer son nom par « — » s'il s'agit du même auteur que dans la référence précédente). Une raison simple : l'auteur·e du livre cité ne sera pas identifié dans la version numérique de l'ouvrage.
- Ajouter à vos références les numéros DOI, Orcid ou ISNI si elles en possèdent

Ludovic Lestrelin, Yvonnick Le Lay, François Madoré, Stéphane Loret et Simon Charrier
ludovic.lestrelin@unicaen.fr ; yvonnick.le-lay@univ-rennes2.fr ; Francois.Madore@univ-nantes.fr ;
stephane.loret@cnrs.fr ; simon.charrier@univ-nantes.fr